

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

961^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

3 NOVEMBRE 2020

PSC/PR/COMM. (CMLXI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) en sa 961^{ème} réunion tenue virtuellement le 3 novembre 2020 sur la situation en Libye,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de novembre 2020, S.E. l'Ambassadeur Tesfaye Yilma, ainsi que de la communication du Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui; ***prenant également*** note de la communication de la Représentante spéciale du Président de la Commission de l'UA pour la Libye, S.E. l'Ambassadeur Wahida Ayari, ainsi que des déclarations faites par le Représentant permanent de l'État de Libye auprès de l'UA, S.E. l'Ambassadeur Juma Ibrahim Amer; le Représentant du Secrétaire général des Nations unies auprès de l'UA et chef du Bureau des Nations unies auprès de l'UA, S.E. Madame Hanna Tetteh; le Secrétaire général adjoint et chef de cabinet de la Ligue des États arabes, S.E. l'Ambassadeur Hosam Zaki; ainsi que la Représentante de la délégation de l'Union européenne auprès de l'UA, S.E. l'Ambassadeure Birgitte Markussen;

Profondément préoccupé par les souffrances persistantes du peuple libyen, ainsi que par l'impact sécuritaire négatif de la poursuite de la crise en Libye, particulièrement pour la sécurité et la stabilité des voisins immédiats du pays, ainsi que pour toute la région, et le continent et le reste du monde; ***également profondément préoccupé*** par la poursuite de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Libye, de l'afflux d'armes illicites et de combattants étrangers, en violation flagrante des principes de l'UA et des Nations unies, et leurs communiqués et résolutions respectifs, y compris les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies appliquant un embargo sur les armes à la Libye, qui compromettent tous les efforts visant à trouver une solution négociée Libyenne durable à la crise actuelle; et ***préoccupé en outre*** par la situation humanitaire qui prévaut dans le pays, y compris le sort des migrants et réfugiés africains dans les centres de détention illégaux;

Rappelant ses décisions et prises de position antérieures sur la situation en Libye, et ***rappelant en particulier*** la décision [Assembly/AU/Dec.792 (XXXIII)] adoptée par la 33^{ème} Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA tenue les 9 et 10 février 2020, à Addis Abéba, en Éthiopie; le communiqué [PSC/PR/COMM.(PSC/PR/COMM. (DCCCXXXIX)] adopté lors de sa 839^{ème} réunion tenue le 9 avril 2019; le communiqué de presse [PSC / PR / BR. (DCCCII)] adopté lors de sa 802^{ème} réunion tenue le 17 octobre 2018; et le communiqué [PSC/MIN. (DCCXCVII)] adopté lors de sa 797^{ème} réunion tenue, au niveau ministériel, le 24 septembre 2018, en marge de la 73^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, aux États Unis d'Amérique ;

Rappelant également l'article 4 (g) de l'Acte constitutif de l'UA; ainsi que l'article 4 (e et f) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. ***Se félicite*** des récents développements politiques positifs dans l'évolution de la situation

en Libye, en particulier la signature de l'Accord permanent de cessez-le-feu, le 23 octobre 2020, à Genève, en Suisse, puis de la réunion en tête à tête des 5 + 5 à Ghadames, en Libye, prévue le 8 novembre, comme une contribution positive à la création de conditions propices à l'organisation réussie d'un dialogue politique libyen inclusif; et **attend avec intérêt** le succès de l'organisation et les conclusions de la première réunion en tête à tête du Forum de dialogue politique libyen, le 9 novembre 2020, à Tunis, en Tunisie;

2. **Réitère** son ferme engagement en faveur du respect de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale et de la souveraineté de la Libye ;

3. **Salue** les efforts continus déployés par le Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, sous conduite de S.E. le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo et apporte le soutien total du CPS aux travaux du Comité;

4. **Se félicite également** du rôle positif que jouent les pays voisins immédiats de la Libye pour leurs efforts visant à instaurer la paix et la sécurité en Libye, sur la base de la recherche d'une solution durable et appropriée par la Libye à la crise actuelle; à cet égard, se félicite des réunions des pays voisins de la Libye, organisées, dont la dernière s'est tenue à Alger, en Algérie, le 23 janvier 2020 ; en outre se **félicite** des deux réunions abritées par la République arabe d'Égypte, sous les auspices de la MINUL, en octobre 2020, en particulier la "réunion de Hurghada" qui a abouti à la signature de l'Accord de Cessez-le-feu permanent le 23 octobre 2020, ainsi que la "réunion du Caire" qui a examiné la base constitutionnelle régissant la période de transition et la tenue d'élections Législatives et Présidentielles; **se félicite également** de la première réunion en face à face du Forum de dialogue politique Libyen, prévue pour le 9 novembre 2020, à Tunis, en Tunisie;

5. **Se félicite en outre** de la reprise des exportations de pétrole depuis les principaux terminaux et de l'exploration du gaz, qui contribueront grandement à remédier aux difficultés économiques actuelles auxquelles la Libye et son peuple sont confrontés en favorisant le redressement économique, la stabilisation et le développement du pays; et à cet égard, **salue** le rôle positif du Groupe de travail économique du Comité international de suivi sur la Libye, issu du processus de Berlin, qui a aidé le Comité économique d'experts Libyens à mettre l'accent sur l'appropriation du peuple Libyen sur ses ressources nationales et à assurer une répartition équitable des revenus pétroliers, la transparence et la bonne gouvernance des ressources du pays ;

6. **Réitère** qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise en Libye et **souligne** que seul un dialogue inter-Libyen authentique et global peut aboutir à une solution politique durable à la crise actuelle; **souligne** que tout soutien extérieur doit compléter les efforts déployés par les Nations unies et l'Afrique en faveur du Dialogue et de la réconciliation entre les parties prenantes Libyennes;

7. **Approuve** l'Accord permanent de Cessez-le-feu, signé le 23 octobre 2020, qui stipule - entre autres - le retrait de la Libye de tous les mercenaires, combattants étrangers et experts étrangers en entraînement, ainsi que le gel de tous les Accords d'entraînement militaire; à cet égard :

- **Souligne** l'importance de soutenir la mise en œuvre intégrale de l'Accord de cessez-le-feu et de veiller à ce que des mécanismes de contrôle applicables soient mis en place pour cette raison, tout en notant que l'Union africaine devrait être pleinement engagée dans

tous les efforts visant à superviser la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu, y compris en déployant éventuellement des observateurs civils et militaires avec la participation de l'Union africaine, dans le Cadre de l'UA/ONU pour un partenariat renforcé pour la paix et la sécurité, en étroite collaboration avec les parties signataires de l'Accord de Cessez-le-feu permanent,

- **Exige** le retrait immédiat et inconditionnel de tous les combattants étrangers dans le délai de trois mois stipulé dans l'Accord de Cessez-le-feu permanent ; **rappelle** à cet égard le Communiqué du CPS, PSC/PR/COMM (CMLVII), adopté lors de sa 957^{ème} réunion, tenue le 20 octobre 2020, dans lequel il avertit vivement que le Conseil n'hésitera pas à nommer et à blâmer tous ceux dont il s'avère qu'ils encouragent et parrainent le terrorisme et les combattants étrangers,
- **Souligne l'importante** d'assurer que l'ensemble de la composante transversale de la société Libyenne, y compris les femmes et les jeunes, soit intégrée à tous les stades et niveaux du processus de mise en œuvre de l'Accord,
- **Demande** aux parties signataires de respecter pleinement et de mettre en œuvre l'Accord dans sa lettre et son esprit; et de s'abstenir d'entreprendre toute action qui compromettrait l'Accord ;

8. **Réitère sa ferme condamnation** de l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Libye, qui se manifeste par la fourniture continue d'armes en violation de l'embargo des Nations unies sur les armes, qui compromet les efforts visant à régler d'urgence la crise en Libye; et, à cet égard, **rappelle** le Communiqué PSC/PR/COMM.(CMXLIII), adopté par le CPS, lors de sa 943^{ème} réunion, tenue le 3 septembre 2020, dans lequel le CPS a condamné les actions de certains acteurs extérieurs au continent, qui continuent à fournir des armes aux acteurs non étatiques en Afrique, y compris aux groupes armés et aux milices ; et **souligne** que ces actions sapent les efforts déployés par le continent pour instaurer la paix et la sécurité et Faire taire les armes en Afrique;

9. **Encourage fermement** tous les Libyens à mettre de côté leurs intérêts personnels et collectifs, et à promouvoir le programme national et les intérêts suprêmes de la Libye, à s'abstenir de toute action susceptible d'inverser la dynamique actuelle du processus de paix;

10. **Souligne** l'importance d'assurer une coordination, une harmonisation et une complémentarité accrues des efforts entre l'UA, les Nations unies, l'UE, la Ligue des États arabes, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, afin d'éviter des voies multiples et concurrentes;

11. **Exige** la fermeture inconditionnelle et urgente de tous les centres de détention illégaux abritant des migrants africains liés au trafic de migrants; et **appelle** à faciliter le rapatriement des migrants africains coincés en Libye vers leurs pays d'origine respectifs;

12. **Salue** les efforts de la Commission, en particulier le RSPC, S.E. l'Ambassadeur Wahida Ayari, pour son engagement personnel, dans des conditions très difficiles, à accompagner le peuple libyen dans sa recherche incessante d'une paix et d'une sécurité durables dans son pays; **souligne la nécessité** pour la Commission de l'UA d'assurer que la mission de l'UA en Libye soit suffisamment dotée de capacités, afin de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat et de renforcer davantage la visibilité de l'UA sur le terrain, conformément au

paragraphe 18 (B) de la décision de la Conférence [Assembly/AU/Dec.792 (XXXIII)] adoptée par la 33^{ème} Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA tenue les 9 et 10 février 2020, à Addis Abeba, en Ethiopie;

13. **Demande** à la Commission de l'UA d'entreprendre les préparatifs, en coopération totale avec les Nations unies, et conformément à l'Accord de cessez-le-feu permanent du 23 octobre 2020, et sur approbation des signataires Libyens de cet Accord de cessez-le-feu permanent, en vue de la participation de l'UA au Mécanisme de suivi et de vérification du cessez-le-feu (CMVM) avec des observateurs africains sur le terrain; à cet égard, **demande** à la Commission de faire rapport au CPS sur les modalités de participation au CMVM ;

14. **Demande** au Secrétaire général des Nations unies de nommer, dans les meilleurs délais possibles, un Représentant spécial des Nations unies pour la Libye d'origine africaine, conformément à l'esprit et à la lettre de l'article 52 de la Charte des Nations unies et, à cet égard, **appelle** les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) à défendre cet appel;

15. **Lance un appel** aux agences des Nations unies et aux partenaires internationaux pour qu'ils continuent d'aider les autorités libyennes à faire face à la situation humanitaire qui prévaut dans le pays, y compris en apportant une aide humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées, et en soutenant la Libye à surmonter l'impact de la pandémie de COVID-19; et

16. **Décide** de rester activement saisi de la question.